



**Secourisme & Prévention au Travail  
Organisme de formation**

6 rue de Chamechaude  
38360 SASSENAGE

SIRET : 788425189 00024  
Code APE : 8559A  
n° déclaration FPC : 82 38 05390 38  
Préfecture Région Rhône-Alpes

**Programme MAC Sauvetage Secourisme du Travail  
pour l'obtention du SST**

**Pré requis :** - être en possession du certificat SST

**Durée :** - 7 heures      **Effectifs :** de 4 à 10 participants

**Intervenants :** - formateur agréé par l'INRS, médecin du travail

**Objectif de la formation :** *Maintenir et actualiser ses compétences de SST pour être capable de porter secours en cas d'accident ou de malaise.  
Mettre en oeuvre ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et sécurité au travail.*

**1 - Situer le SST dans son entreprise**

- Identifier son rôle en tant que secouriste de l'entreprise.
- Identifier son rôle en tant que préventeur dans l'entreprise.

**2 - Conduite à tenir : PROTÉGER - EXAMINER - FAIRE ALERTE - SECOURIR**

- PROTÉGER rechercher les risques persistants.
- EXAMINER déterminer les gestes à faire.
- FAIRE ALERTE ou ALERTE en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- SECOURIR en cas de :
  - saignements
  - étouffements
  - malaises
  - brûlures
  - fractures
  - plaies
  - perte de connaissance
  - arrêt cardio-respiratoire

**3 - Application compétences à la prévention dans l'entreprise**

*Retour d'expérience du SST sur ses actions de prévention et de secours au sein de son entreprise.*

- De protéger à prévenir.
  - Les 9 principes généraux de prévention
  - Le SST et l'évaluation des risques professionnels
  - Mécanisme d'apparition du dommage
- De faire alerter à informer.
  - Connaissance des acteurs de prévention dans son entreprise
  - Comment faire remonter les incidents en matière de prévention

**4 - Evaluation**

- Pour l'obtention du certificat de Sauveteur secouriste du travail, le candidat sera évalué en continu (mises en situation) puis en cas concrets de synthèse, suivant la grille de certification définie par l'Institut National de Recherche et de Sécurité.
- Ce certificat sera délivré sous le contrôle de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail).

**5 - Risques spécifiques dans l'entreprise**

- Ils sont définis par le Médecin du Travail de l'Entreprise.

**6 - Méthodes pédagogiques**

- Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mises en situation d'accidents du travail simulés.

**7 - Dates et lieu :** - à votre convenance.

**8 - Tarifs:** - nous consulter.